

manière durable dans l'Union » et d'appliquer la Stratégie pour les forêts de 2013, dès lors que celles-ci « jouent un rôle central dans la lutte contre la dégradation des terres et la désertification ». Les mesures adoptées manquent cependant de cohérence (C. comptes UE, 2018).

Le projet de Directive sur la surveillance des sols et la résilience du 5 juillet 2023, qui formalise la Stratégie de 2021 pour la protection des sols à l'horizon 2030, classe la désertification parmi les facteurs de dégradation des sols, mais, au nom du principe de subsidiarité, ne comporte pas de mesures relatives à l'utilisation des sols, s'agissant d'une compétence partagée entre l'Union européenne et les États membres. Il se contente d'objectifs, dont la neutralité climatique et la résilience au changement climatique, ainsi que le respect des engagements internationaux en matière de neutralité de la dégradation des sols (COM(2023) 416 final).

La lutte contre la désertification et ses effets repose juridiquement sur toute une batterie de dispositions, de l'échelon international à l'échelon local, orales comme écrites, traditionnelles comme formalisées. Mais le droit, de papier ou de parole, n'a d'effectivité que s'il est mis en œuvre et impose de composer à la fois avec les autorités publiques et les populations. Ce chemin reste encore à faire.

QUELS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DES TERRITOIRES POUR LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ?

Patrice Burger, Maxime Thibon, Sylvain Berton, Jean-Luc Chotte

La lutte contre la désertification et la dégradation des terres est indissociable des questions de développement. Les acteurs sont nombreux et leurs échelles d'intervention s'étendent du niveau très local aux niveaux national et global. À chacune de ces échelles correspondent des modes d'action qui se réfèrent à un ou plusieurs cadres d'appui. Ces cadres sont spécifiques aux bailleurs, aux ministères, aux autorités locales, aux États, aux organisations scientifiques, ainsi qu'aux organisations internationales. En conséquence, les dispositifs d'accompagnement



doivent répondre à cette diversité. Ils doivent ainsi comporter des éléments de politique publique, des apports ou préconisations techniques des acteurs de mise en œuvre et des financements d'origine variée. Ils doivent par ailleurs nourrir une vision à moyen et long termes de ce qui doit être fait, mais également favoriser l'émergence de scénarios prospectifs. Ces dispositifs d'accompagnement doivent pour cela assurer un certain nombre de missions.

Créer des tiers lieux pour mettre en résonance tous les acteurs

Parmi ces différents acteurs à associer, on trouve les décideurs publics. Les gouvernements nationaux, les autorités publiques territoriales ont un rôle clé dans la mise en place de politiques et de programmes pour lutter contre la désertification. Ils peuvent également mobiliser des ressources financières pour soutenir les initiatives de lutte contre la désertification.

Les organisations internationales et régionales impliquées dans la lutte contre la désertification, que sont les organisations des Nations unies (Unep, UNDP, FAO, Fida...), la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial, peuvent apporter des financements, des conseils techniques, en assurant une coordination des efforts de différents acteurs.

Les organisations de la société civile, les organisations professionnelles et les organisations communautaires, qui, en raison de leur implication constante, sont des acteurs clés dans des initiatives de lutte contre la désertification, sont très souvent un maillon essentiel de l'articulation et de la synergie entre des politiques nationales et les politiques territoriales.

Les communautés locales sont les actrices directes dans la lutte contre la désertification, en adoptant des pratiques agricoles durables, en plantant des arbres et en gérant les ressources naturelles de manière responsable. De plus, elles sont dépositaires de connaissances des territoires et sont garantes de la maintenance des investissements réalisés.

Le secteur privé, à travers les entreprises, doit également jouer un rôle important dans la lutte contre la désertification, en adoptant des pratiques commerciales durables et en finançant

des projets de protection, de réhabilitation ou de restauration des terres dégradées.

Enfin, les acteurs académiques que sont les centres nationaux et internationaux de recherche et les universités, en mettant leurs expertises, leurs compétences et leurs dispositifs de formation (curricula, école doctorales) des étudiantes et étudiants, doivent hybrider leur savoir au sein de ces tiers lieux.

Développer et mettre en œuvre des outils de concertation multiacteurs

Il convient de promouvoir les approches participatives non seulement sur la mise en œuvre des actions de lutte contre la désertification, mais également pour élaborer une vision à moyen terme et long termes, et anticiper les choix qui en découlent.

Renforcer les compétences et les capacités de tous les acteurs

Les programmes de formation et de sensibilisation visent à renforcer les capacités notamment des acteurs locaux pour adopter des pratiques durables de gestion des terres et de l'eau. Ces acteurs locaux sont en particulier :

- les acteurs des filières agricoles (exploitations agricoles, organisations professionnelles, opérateurs à l'amont et à l'aval de la production) ;
- les acteurs en appui au secteur agricole (services techniques, structures privées d'appui, organisations de la société civile, organismes nationaux de recherche) ;
- les acteurs gestionnaires des territoires (autorités locales, régionales et nationales, autorités traditionnelles et coutumières).

Favoriser la mobilisation et le partage de toutes les connaissances : concertation et cogestion

La mise en place de cadres de concertation permet de coconstruire des stratégies d'intervention sur la base d'une vision partagée de l'état du territoire, des enjeux et des actions à mener. La mise en place de plateformes de cogestion permet de co-opérer des plans d'action tenant compte des rôles, compétences et moyens de chacun des acteurs engagés. Si les cadres de concertation sont en général assez aisés à promouvoir et animer, les plateformes de cogestion sont beaucoup plus difficiles à mettre en place et



opérationnaliser. Ce sont pourtant elles qui « *in fine* » sont chargées de la mise en œuvre des plans d'action, de leur évaluation, et qui sont garantes de la durabilité des actions de développement.

Favoriser un développement inclusif et améliorer la résilience face aux crises : du local au global

Une intervention efficace à l'échelle des territoires doit ainsi être spécifique pour identifier des réponses locales adaptées à la lutte contre la désertification, multiacteur pour partager une vision du territoire et de ses trajectoires de développement, et plurisecteur pour développer des synergies d'intervention.

La démarche vise, au travers des dispositifs mis en place, à agir au plan agroenvironnemental pour réhabiliter, restaurer et préserver les espaces agricoles et assurer une meilleure gestion des ressources naturelles. Au plan économique, elle vise à faciliter le développement de filières créatrices de sécurité alimentaire, de valeur ajoutée et d'emploi. Au plan socioculturel, elle facilite l'accès à l'information, au conseil et à la formation. Au plan politique, il s'agit d'adapter les cadres institutionnels pour lever les contraintes, sécuriser l'environnement économique et promouvoir l'équité sociale.

Renforcer le partenariat public-privé

Dans certains cas, il existe des initiatives comme l'Initiative d'Ankara, l'Initiative de Changwong, l'Initiative d'Abidjan ou l'Initiative de la Grande Muraille verte du Sahara et du Sahel (comprenant 11 États de la rive sud du Sahara et qui s'étend actuellement vers l'Afrique australe). Cette dernière bénéficie d'un « accélérateur » consistant en un engagement de nombreux bailleurs. Il est notamment nécessaire dans ces initiatives de mobiliser les partenaires du secteur privé. Un tel partenariat doit conduire à l'élaboration d'une stratégie pour la gestion des risques, qui repose aujourd'hui sur les épaules des acteurs de terrain par la mise en place d'outils appropriés.

Déployer une politique structurante et incitative pour de grands programmes

Les politiques de conservation des terres doivent s'inscrire dans le long terme, en comportant des mesures phares telles que la

règlementation de l'utilisation des terres, la protection des zones sensibles à la dégradation et la promotion de pratiques agricoles durables. De telles politiques seraient favorables aux programmes :

- de conservation des sols, car ces programmes visent à promouvoir des pratiques agricoles durables pour protéger les sols de l'érosion et de la dégradation. Citons les initiatives de restauration/réhabilitation des terres dégradées passant par des pratiques de gestion durable des terres telles que la plantation d'arbres, l'agroforesterie, la régénération naturelle assistée, la gestion des pâturages et la conservation des sols ;
- de reboisement, car ils encouragent la plantation d'arbres pour améliorer la qualité du sol, réduire l'érosion et fournir des habitats pour la faune ;
- de gestion de l'eau, car ils visent à améliorer la disponibilité et la qualité de l'eau pour les cultures, les animaux et les humains, tout en réduisant l'érosion et la dégradation des sols ;
- de renforcement de la connectivité entre zone rurale et zone urbaine, entre zone anthropisée et réserve naturelle.

QUELS SONT LES EFFORTS DE RECHERCHE POUR LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ?

*Jean-Luc Chotte, Christine Raimond, Hélène Soubelet,
Maud Loireau*

Enrichir les connaissances sur la dégradation et la réhabilitation/restauration des terres

La lutte contre la désertification mobilise des expertises de nombreux domaines scientifiques appartenant aux sciences humaines et sociales (géographie, sociologie, gestion), aux sciences de l'environnement (climat, écologie, pédologie hydrologie, agronomie, foresterie) et aux sciences des données et des modèles (télé-détection). Il convient de maintenir l'excellence de cette recherche, mais il est également indispensable d'expérimenter, d'observer et de modéliser à l'interface de ces domaines scientifiques. Par ailleurs, les approches centrées uniquement sur l'un de ces domaines n'apportent pas assez de distance pour comprendre l'entièreté des causes de la désertification, ni la

DÉSERTIFICATION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN MÊME COMBAT ?

BERNARD BONNET, JEAN-LUC CHOTTE, PIERRE HIERNAUX,
ALEXANDRE ICKOWICZ, MAUD LOIREAU, COORD.

Collection Enjeux sciences

L'évolution, question d'actualité ? (nouvelle édition augmentée)

Guillaume Lecointre, 2023, 136 p.

Les grands lacs. À l'épreuve de l'Anthropocène

Jean-Marcel Dorioz, Orlane Anneville, Isabelle Domaizon, Chloé Goulon,

Jean Guillard, Stéphan Jacquet, Bernard Montuelle, Serena Rasconi,

Viet Tran-Khac, Jean-Philippe Jenny, 2023, 144 p.

Les virus marins.

Simple parasites ou acteurs majeurs des écosystèmes aquatiques ?

Stéphan Jacquet, Anne-Claire Baudoux, Yves Desdevises,

Soizick F. Le Guyader, 2023, 112 p.

Le moustique, ennemi public n° 1 ?

Sylvie Lecollinet, Didier Fontenille, Nonito Pages, Anna-Bella Failloux,

2022, 168 p.

Feux de végétation. Comprendre leur diversité et leur évolution

Thomas Curt, Christelle Hély, Renaud Barbero, Jean-Luc Dupuy,

Florent Mouillot, Julien Ruffault, 2022, 136 p.

Les mondes de l'agroécologie

Thierry Doré, Stéphane Bellon, 2019, 176 p.

Pour citer cet ouvrage : Bonnet B., Chotte J.-L., Hiernaux P., Ickowicz A., Loireau M., coord., 2024. *Désertification et changement climatique, un même combat ?* éditions Quæ, Versailles, 128 p.

L'édition de cet ouvrage a bénéficié du soutien financier du Comité scientifique français de la désertification (CSFD) pour en permettre une diffusion large et ouverte.

Cet ouvrage est diffusé sous licence CC-by-NC-ND 4.0.

Éditions Quæ

RD 10

78026 Versailles Cedex

www.quae.com / www.quae-open.com

© Éditions Quæ, 2024

ISBN (papier) : 978-2-7592-3803-3

ISBN (PDF) : 978-2-7592-3804-0

ISBN (ePub) : 978-2-7592-3805-7

ISSN : 2267-3032

Le code de la propriété intellectuelle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique, et est sanctionné pénalement. Toute reproduction même partielle du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, Paris 6^e.